

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Octobre 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine
Le : 09/12/2019

L'an 2019, le 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Philippe SICOT Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BAZIN Patricia, GUEGUEN Laurence, ROULLEAU Nadine, MM : BARBÉ Raymond, BOURNAT Célestin, FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, RENOUX Thierry

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBERT Chantale à M. JAUNET Yvan, M. MACRI Fabrice à M. SICOT Philippe

Absents : Mme KAKPEGAN Irma, M. LE GARREC Ronan

Mme BAZIN Patricia a été élue secrétaire de séance

DEL 081-19-030 : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : AVENANTS MARCHE DE TRAVAUX

Par délibération n°081-19-017 en date du 30 avril 2019, le conseil municipal a validé la consultation relative aux travaux de restructuration et d'extension de la Mairie.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider deux avenants aux marchés, pour des travaux complémentaires :

- ♦ LOT n°1 - VRD / GROS ŒUVRE (CANEVET) : + 13 431,25 € ht
- ♦ LOT n°2 - CHARPENTE BOIS / COUVERTURES (SCBM) : + 11 668,89 € ht

Après délibération, le conseil municipal :

- ♦ accepte les travaux complémentaires pour un montant total de 25 100,14 € ht ;
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer ces deux avenants avec les entreprises.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-19-031 : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS PAR RENNES METROPOLE

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la Mairie, la commune a sollicité Rennes Métropole pour l'attribution d'une subvention, au titre du fonds de concours instauré par délibération du Conseil métropolitain n°C18.221 en date du 13 décembre 2018.

Le bureau métropolitain a, par décision n°B19.340 en date du 12 septembre 2019, accorder un fonds de concours à la commune de Clayes pour un montant de 174 221 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette attribution et de l'autoriser à signer la convention d'attribution avec le Président de Rennes Métropole.

Après délibération, le conseil municipal :

- ♦ accepte l'attribution du fonds de concours de Rennes Métropole pour un montant de 174 221 € ;
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-19-032 : INDEMNITÉ AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, la Commune doit verser une indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux.

Le montant de l'année 2019 s'élève à 398,38 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ♦ décide de verser 398,38 € au comptable pour l'année 2019
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

DEL 081-19-033 : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité de créer une régie d'avances pour le paiement des frais d'affranchissement.

Après délibération le conseil municipal :

- ♦ donne son accord pour la création d'une régie d'avances ;
- ♦ la régie d'avances paie les dépenses suivantes :
→ les frais d'affranchissement.
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette régie et en fixant les modalités par arrêté municipal.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

Fin de séance 20:41